
Discussion sur la fabrication de la monnaie avec la matière des cloches, lors de la séance du 18 juillet 1791

Nicolas Bernard Belzais de Courménéil, Jean-Baptiste de, baron de Pinteville de Cernon, Armand Gaston Camus, Mathieu Joseph Séverin Pervinquière de la Baudonnière

Citer ce document / Cite this document :

Belzais de Courménéil Nicolas Bernard, Pinteville de Cernon Jean-Baptiste de, baron de, Camus Armand Gaston, Pervinquière de la Baudonnière Mathieu Joseph Séverin. Discussion sur la fabrication de la monnaie avec la matière des cloches, lors de la séance du 18 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 407;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11723_t1_0407_0000_3

Fichier pdf généré le 05/05/2020

DÉPARTEMENTS.	NOMS DE MM. LES DÉPUTÉS.	MOTIFS DE LEUR ABSENCE.
SOMME.....	De Crécy. D'Havré de Croï. De Machault.	
TARN.....	D'Avessens de Saint-Rome. Gausserand, curé. De Toulouse-Lautrec.	
VAR.....	Rigouard.	
VIENNE.....	Beupoil de Sainte-Aulaire. D'Escars. Des Royes.	
VIENNE (HAUTE-).....	Riquetti de Mirabeau, le jeune.	
VOSGES.....	Galland, curé.	
YONNE.....	Champion de Cicé.	Absent depuis quatorze mois.
SAINTE-DOMINGUE.....	De Cocherel.	

Certifié véritable :

Signé : THIBAUT, évêque du département du Cantal, président du comité de vérification des pouvoirs.

M. le **Président** remet sur le bureau la copie de 3 procédures que le commissaire du roi auprès du tribunal de district d'Evron, département de la Mayenne, lui a adressées comme étant instruites contre 4 ecclésiastiques réfractaires au serment des ecclésiastiques fonctionnaires publics. (L'Assemblée ordonne le renvoi de ces pièces au comité des recherches et des rapports.)

La discussion sur la fabrication de la monnaie avec la matière des cloches est reprise.

M. **Belzais-Courménéil**, au nom du comité des monnaies. On a demandé, Messieurs, à votre comité des monnaies pourquoi il ne se fabriquait pas de monnaies de cloches ; votre comité a fait à cet égard envers le département et les ministres tout ce qui était nécessaire. Je ferai de plus observer à l'Assemblée : 1° que, depuis qu'elle a rendu son décret du 22 juin, le ministre s'est assiduellement occupé de la recherche des moyens propres à faciliter et à perfectionner le succès de cette opération, et que les mesures adoptées à cet égard permettent l'exécution la plus prompte et la plus satisfaisante de la loi ; 2° qu'on a porté pareillement une attention particulière sur le parti qu'il serait possible de tirer du cuivre ayant servi au doublage des vaisseaux (1) ; 3° que la fabrication des pièces de 30 et de 15 sols commence à être en activité et que les ouvriers s'y appliquent avec autant d'empressement que de constance.

A présent, voyez, Messieurs, si vous voulez maintenir l'exécution de votre décret ; au surplus, je ne m'oppose pas à ce qu'on ordonne aux ministres d'en accélérer l'exécution.

M. **de Cernon**. Je sais le respect qu'on doit à la loi : je ne parlerais pas contre, si je ne savais que, d'après des expériences qui ont été faites, on a trouvé de grands inconvénients à maintenir votre décret sur la monnaie coulée, parce qu'il est très possible d'imiter cette ma-

tière (1). Avec du fer sortant de la gueuse, on fait une monnaie absolument semblable à celle que vous avez décrétée, et qui revient infiniment moins cher, ce qui donne une très grande facilité aux faux monnayeurs.

Il en résulte qu'il n'y a de bonne monnaie que celle que l'on fait avec du métal ; car la monnaie coulée ne peut jamais produire le même avantage que la monnaie frappée. D'ailleurs, Messieurs, en comprenant le départ de la matière des cloches, nous sommes certains d'après les expériences qui ont été faites depuis votre décret, de tirer 20 sols de la livre de matière de cloches. Il est vrai que par votre décret vous en retirerez 24 ; mais le léger bénéfice que vous faites ne doit pas l'emporter sur les grands inconvénients résultant de la facilité de falsifier cette monnaie.

M. **Camus**. Il paraît qu'il y a des inconvénients à insister sur l'exécution de votre décret : ainsi je demande que la masse de cuivre qui existe soit mise en fabrication ; comme aussi que sur-le-champ on donne aux personnes qui seront chargées de l'entreprise la quantité de matière de cloches qu'elles demanderont, et que sans interruption on suive toutes les opérations de fonte, fabrication et autres qui seront nécessaires pour arriver à un résultat, et qu'ensuite on nous fasse ici le rapport détaillé de ces objets, de manière que, dans 4 jours au plus tard, nous puissions prendre une décision précise sur cette importante matière.

En conséquence, je demande la suspension du décret qui ordonne que l'on coulera les cloches.

M. **Pervinquière** présente quelques observations.

M. **de Cernon**. Je propose la rédaction suivante :

« L'Assemblée nationale décrète ce qui suit :

(1) Voy. ci-après, aux annexes de la séance, le mémoire présenté à l'Assemblée sur cet objet.

(1) Voy. ci-après, aux annexes de la séance, les observations présentées à l'Assemblée sur cet objet.